VILLE DE NAMUR

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT EN ZONE HORODATEUR

La carte est octroyée à un groupe E.M. I.S.M (Equipe Mobile d'Intervention en Santé Mentale).
Elle permet à leur titulaire de stationner en zone horodateur.
COUT : **100€ / année**

Le présent formulaire doit être dûment complété et transmis conjointement avec :

- Copie de la carte d'identité
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule **(partie 1-recto/verso)**
- Copie du document d'inscription valide à l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (I.N.A.M.I).

Documents complémentaires à fournir le cas échéant :

1. Si le demandeur est propriétaire du véhicule :
   - Une procuration avec la carte d'identité du demandeur dans le cas où celui-ci ne se présente pas en personne
2. Si le véhicule est au nom d'un tiers :
   - Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur
   - Une déclaration sur l'honneur signée par le propriétaire
3. Véhicule de société :
   - Attestation de la société stipulant que le demandeur en est le conducteur principal
   - Les statuts de la société ou l'extrait du Moniteur Belge si le propriétaire du véhicule est gérant ou administrateur de société
4. Véhicule de leasing :
   - Copie du contrat de leasing mentionnant le nom du demandeur

Dès remise des différents documents demandés et pour autant que les conditions d'octroi soient remplies, le demandeur sera invité à effectuer le paiement suivant les modalités qui lui seront communiquées. Dès réception du paiement, la carte sera délivrée.

La carte est valable un an à partir de la réception du paiement.

L'obtention de cette carte permet au détenteur de stationner en zone horodateur lors d'une visite d'un patient.

Lors du stationnement, le titulaire doit apposer la carte de façon à ce que toutes les informations soient lisibles pour le contrôleur derrière le pare-brise du véhicule.

En cas de changement d'adresse, de changement d'immatriculation du véhicule ou lorsque la date de validité est dépassée, la carte doit être immédiatement renouvelée auprès du service repris ci-dessous.

FORMULAIRE DE DEMANDE A ENVOYER

- Par courrier : HOTEL DE VILLE - Service de l'Equipement Urbain – 5000 Namur
- Via email : carte.riverain@ville.namur.be

NOM : . . . . . PRENOM : . . . .

DATE DE NAISSANCE : . . . . . N° NATIONAL : . . . .

ADRESSE : . . . .

TELEPHONE : . . . . . EMAIL : . . . .

N° D'IMMATRICULATION : . . . . . N° INAMI . . . .

DATE SIGNATURE

☐ **Le/la soussigné(é) consent à l'utilisation de ses coordonnées personnelles par le Service gestion du stationnement (adresse email, numéro de gsm) pour toutes les formalités utiles et nécessaires au renouvellement, à la prolongation ou à la modification de sa carte de stationnement.**

Adresse des bureaux : rue des Dames Blanches 21 – 3ème étage – 5000 NAMUR
Téléphones : 081/248.758 – 081/246.511